



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
LIMITÉE

TD/B/ITNC/L.1/Add.3
27 avril 1995

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT
COMMISSION DE L'INVESTISSEMENT INTERNATIONAL
ET DES SOCIÉTÉS TRANSNATIONALES
Vingt et unième session
Genève, 24-28 avril 1995

PROJET DE RAPPORT DE LA COMMISSION DE L'INVESTISSEMENT INTERNATIONAL
ET DES SOCIÉTÉS TRANSNATIONALES SUR SA VINGT ET UNIÈME SESSION

tenue au Palais des Nations, à Genève,
du 24 au 28 avril 1995

Rapporteur : M. W. Haynes (Etats-Unis d'Amérique)

Additif

<u>Orateurs</u> :	Président du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication	Colombie
	Pays-Bas	Liban
	Pakistan	Algérie
	Etats-Unis d'Amérique	Fédération de Russie
	Secrétariat	Namibie
	Secrétariat	France
	Pays-Bas	Japon
	Chine	Ethiopie
	Suisse	Etats-Unis d'Amérique
		France
		Allemagne
		Secrétariat

Note à l'intention des délégations

Le présent projet de rapport est un texte provisoire, qui est distribué aux délégations pour approbation.

Toute demande de modification doit être soumise, en anglais ou en français, au plus tard le vendredi 5 mai 1995 à la :

Section d'édition de la CNUCED
Bureau E.8106
Télécopieur : 907 0056
Téléphone : 907 5656 ou 5655

Chapitre II

EXECUTION DU PROGRAMME SUR L'INVESTISSEMENT INTERNATIONAL ET
LES SOCIÉTÉS TRANSNATIONALES

(Point 5 de l'ordre du jour)

1. Pour l'examen de ce point, la Commission était saisie des documents suivants :

"Expérience acquise dans le domaine de la coopération technique pour l'exploitation commerciale de la science et de la technologie dans les pays en transition" - Rapport du secrétariat de la CNUCED (TD/B/ITNC/4);

"Rapport du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication sur sa treizième session" (TD/B/ITNC/5-TD/B/ITNC/AC.1/6);

"Activities of the programme on international investment and transnational corporations" (TD/B/ITNC/Misc.3).

A. Rapport du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication sur sa treizième session

1. M. Nelson Carvalho (Brésil), Président du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication à sa treizième session, a présenté le rapport du Groupe (TD/B/ITNC/5-TD/B/ITNC/AC.1/6). Il a fait observer que l'investissement étranger et les sociétés transnationales jouaient un rôle important dans le développement des pays de sa région, et que les investisseurs et les bénéficiaires étaient des partenaires pour la croissance économique. A sa treizième session, le Groupe de travail intergouvernemental avait principalement étudié la question de la comptabilité de l'environnement. Conscient de la nécessité d'approfondir le sujet, il avait conclu qu'il faudrait à l'avenir examiner les grands objectifs et principes de cette activité. Un colloque d'une journée sur les tâches et les responsabilités des comptables et des vérificateurs des comptes avait également été organisé pendant la session. Les marchés de capitaux attachaient une grande importance aux états financiers vérifiés et des poursuites étaient souvent engagées contre des cabinets d'experts-comptables, aussi avait-il été jugé capital d'assurer la transparence dans ce domaine.

2. Le Groupe de travail s'efforçait de coopérer avec d'autres organismes internationaux s'occupant de comptabilité, dont les travaux étaient

complémentaires. Le Président a prié instamment les Etats membres de soutenir les travaux du Groupe et de participer aussi nombreux que possible à ses sessions. Enfin, il a appelé l'attention sur le projet de résolution V figurant dans le document E/C.10/1994/12, que la Commission était appelé à examiner.

3. La représentante des Pays-Bas a déclaré que, de l'avis de son pays, les travaux concernant la reconnaissance des qualifications des comptables devraient être axés sur les comptables gestionnaires et financiers, et non sur les vérificateurs professionnels, pour éviter un chevauchement des activités avec celles de l'Organisation mondiale du commerce.

4. Le représentant du Pakistan a loué les travaux du Groupe sur la comptabilité de l'environnement, qui aideraient à prendre en considération les aspects écologiques lors de l'adoption de décisions économiques, ainsi que ses travaux concernant l'information sur les produits dérivés. Il se félicitait également de la participation du secteur privé à ses activités, exemple dont la CNUCED pourrait s'inspirer dans d'autres domaines.

5. Le représentant des Etats-Unis d'Amérique a dit que son pays n'appuyait pas le projet de résolution V, ni la mise au point par le Groupe de travail de normes mondiales pour la comptabilité de l'environnement. Il estimait que l'orientation future des travaux du Groupe devrait être étudiée à la neuvième session de la Conférence. Enfin, il a complimenté le Groupe pour ses activités d'assistance technique.

Décision de la Commission

6. La Commission a décidé d'examiner le projet de résolution V à sa session suivante. Elle a pris acte du rapport du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication sur sa treizième session, ainsi que des réserves exprimées par les représentants des Pays-Bas et des Etats-Unis d'Amérique.

B. Fourniture de conseils techniques et exécution du programme

7. Le Directeur chargé de la Division des sociétés transnationales et de l'investissement a rendu compte oralement des travaux de la Division dans ses quatre principaux domaines d'activité : recherche et analyse des politiques; services consultatifs en matière d'investissement et de technologie; comptabilité et information; privatisation. Se fondant sur le document de base établi par le secrétariat (TD/B/ITNC/Misc.3), il a souligné qu'au cours de l'année écoulée le programme relatif aux sociétés transnationales avait été

renforcé, mais que le taux d'activité de la Division avait fléchi en raison de la forte contraction des ressources budgétaires et extrabudgétaires. Cette tendance se poursuivrait sans doute en 1995, car la raréfaction des ressources entravait de plus en plus l'exécution des tâches. Le Directeur a remercié la Chine, le Danemark, la Namibie, la Norvège, la République de Corée et la Suisse d'avoir contribué au fonds d'affectation spéciale, ainsi que les Gouvernements autrichien, belge et danois d'avoir fourni les services d'experts associés. Il savait également gré au Gouvernement japonais de la contribution qu'il avait annoncée pendant la session pour soutenir les travaux de la Division sur les petites et moyennes entreprises.

8. Le Chef du Service consultatif sur l'investissement et la technologie, présentant le document TD/B/ITNC/4, a dit que l'expérience acquise en aidant les pays en transition à procéder à des réformes montrait que ces pays pouvaient retirer de grands avantages de l'exploitation commerciale de leur science et de leur technique au moyen d'alliances avec des sociétés transnationales. Les "produits" scientifiques étaient habituellement brevetés avant leur commercialisation et les accords de licence étaient normalement très profitables, mais ce n'était pas souvent le cas dans les pays en transition qui connaissaient mal les normes internationales et étaient peu rompus à la négociation de contrats. L'assistance technique fournie dans ce domaine comportait une formation et des conseils concernant la protection de la propriété intellectuelle, la commercialisation, la planification stratégique, la négociation, la comptabilité des coûts et autres aspects de l'économie de marché. Les pays ayant jusqu'alors participé à ce programme étaient le Bélarus, l'Estonie, le Kazakhstan, la Lettonie, la Lituanie, l'Ouzbékistan et l'Ukraine.

9. La représentante des Pays-Bas a attiré l'attention sur des défauts de concordance entre les tableaux du document TD/B/ITNC/Misc.3 concernant les activités de formation (tableau 3 du document et tableau 3 de l'annexe), et a demandé des éclaircissements. Elle estimait aussi qu'il fallait indiquer clairement les ressources consacrées à chaque activité, et a demandé que des renseignements détaillés soient donnés à ce sujet dans les futurs rapports. A propos du document TD/B/ITNC/4, elle considérait que les activités d'assistance technique devraient être principalement axées sur les pays en développement, notamment les PMA, et non sur les pays en transition.

10. Le représentant de la Chine a félicité la Division de ses travaux de recherche, de consultation et d'information, et s'est déclaré préoccupé par la diminution des ressources. Plusieurs projets d'assistance technique avaient été exécutés par la Division dans son pays en 1994, et il a remercié la CNUCED ainsi que les donateurs qui y avaient contribué.

11. Le représentant de la Suisse a dit que la Division avait fait un excellent travail analytique. Pour ce qui était de l'assistance technique, il fallait fournir plus de détails sur la gamme d'activités ainsi que sur les travaux accomplis. Vu les restrictions budgétaires, il importait de donner des renseignements plus clairs sur les ressources reçues et utilisées; à l'avenir, la contribution de la Suisse au fonds d'affectation spéciale dépendrait en grande partie de l'amélioration de la transparence dans ce domaine. Au sujet du document TD/B/ITNC/4, le représentant considérait que le projet présenté était bien adapté aux pays en transition mais que, sous sa forme actuelle, il ne pouvait être appliqué aux pays en développement qui devraient être les principaux bénéficiaires des conseils techniques de la Division.

12. La représentante de la Colombie s'est déclarée préoccupée par la réduction des activités, et en particulier de l'assistance technique, due à la raréfaction des ressources budgétaires, et a invité les donateurs à contribuer au fonds d'affectation spéciale. Comme d'autres représentants, elle jugeait qu'une transparence accrue était nécessaire en matière de comptabilité, et souhaitait savoir pourquoi l'installation de la base de données sur l'IDE à Genève avançait si lentement. Quant à l'assistance technique, on accordait apparemment plus d'attention aux pays en transition qu'aux pays en développement, ce qui était fâcheux. Elle regrettait également que les activités de formation eussent été peu nombreuses en 1994 et, vu la demande croissante émanant des pays en développement dans le domaine de la privatisation et de la réglementation, demandait un renforcement du programme dans ce secteur.

13. Le représentant du Liban a dit que son pays savait gré à la Division des services consultatifs et de l'assistance technique qu'elle lui avait fournis. Il espérait que de nouvelles ressources, notamment humaines, seraient affectées au programme.

14. Le représentant de l'Algérie, après avoir félicité la Division de ses travaux et des documents qu'elle avait établis, a fait part de son inquiétude devant la raréfaction des ressources et le ralentissement des activités d'assistance technique, qui étaient pourtant essentielles. Il considérait qu'il fallait réactiver la Division.

15. Le représentant de la Fédération de Russie a remercié la Division de ses travaux et, à propos de l'assistance technique, souligné combien il était important de favoriser l'établissement de conditions propices à l'investissement et à l'essor du secteur privé. Cette assistance devrait aussi être conforme au principe de l'universalité, et profiter aux pays en transition. Les projets exécutés dans la Fédération de Russie en 1994 avaient donné de bons résultats et il espérait que la Russie, la CNUCED et le PNUD continueraient à coopérer dans ce domaine.

16. Le représentant de la Namibie a déclaré que les pays africains avaient plus de mal à attirer des investissements étrangers directs et qu'ils souffraient d'une marginalisation croissante. Cette situation appelait des mesures concrètes de la part de la Commission et de la communauté internationale. La question devrait être inscrite en tête de l'ordre du jour de la neuvième session de la Conférence, et il convenait d'organiser en Afrique des séminaires régionaux sur la promotion de l'investissement étranger direct.

17. Le représentant de la France a félicité le secrétariat pour le document TD/B/ITNC/4, qui analysait avec précision la situation des pays considérés. Il a invité le secrétariat à étudier également le cas de pays qui n'étaient pas en transition, par souci d'équilibre et compte tenu du caractère universel de la CNUCED. Il convenait aussi de tenir compte des recommandations formulées par le Groupe de travail spécial sur la comparaison de l'expérience des pays en matière de privatisation.

18. Le représentant du Japon a dit que son gouvernement attachait le plus haut prix aux recherches effectuées par la Division ainsi qu'aux conseils techniques fournis dans le cadre du programme. Son gouvernement contribuerait financièrement au projet concernant la coopération technique entre pays en développement pour accroître le rôle des investissements étrangers directs des petites et moyennes entreprises dans les pays en développement d'Asie. Le représentant a exprimé l'espoir que les séminaires organisés au titre de ce projet attireraient un maximum d'investisseurs privés.

19. Le représentant de l'Ethiopie a déclaré que son pays avait progressé dans l'établissement de conditions propices à l'investissement, et a remercié la CNUCED ainsi que le Gouvernement italien de leur soutien dans ce domaine.

20. Le représentant des Etats-Unis d'Amérique a souligné qu'une transparence et une responsabilité accrues étaient nécessaires dans le domaine de l'assistance technique. Il a également demandé des renseignements plus détaillés sur l'assistance fournie aux Etats membres sous forme d'un résumé de recommandations. A cet égard, il a fait part de ses préoccupations concernant les conseils donnés par le secrétariat au sujet de la sélection des investissements. La Division devrait collaborer plus étroitement avec les entreprises dans le domaine de l'assistance technique. Comme le représentant de la Namibie, il jugeait nécessaire d'accorder une attention prioritaire à l'Afrique; vu le manque de ressources, il n'était cependant pas favorable à l'organisation de séminaires régionaux sur ce continent. La question de l'IDE en Afrique devrait constituer un thème important de la neuvième session de la Conférence. Si celle-ci était accueillie par un pays africain, ce thème n'en prendrait que plus de relief.

21. Le représentant de la France a dit que la neuvième session de la Conférence devrait être l'occasion d'examiner les besoins de l'Afrique dans le domaine de l'investissement étranger direct.

22. Le représentant de l'Allemagne, se référant au document TD/B/ITNC/Misc.3, a demandé des renseignements plus détaillés sur la façon dont les ressources étaient réparties entre les quatre grands domaines d'activité de la Division. Il approuvait les travaux sur la comptabilité écologique, mais mettait en garde contre la création d'un sous-groupe du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication, surtout si elle exigeait des ressources supplémentaires.

23. Le Directeur chargé de la Division, en réponse aux observations formulées, a dit que le rapport sur les activités d'assistance technique exécutées en 1994 ne rendait compte que d'une petite partie des travaux du Service consultatif sur l'investissement et de la technologie, et que l'assistance aux pays en transition ne se ferait pas au détriment des pays en développement. A propos de la transparence concernant les dépenses, la Division préparerait une réponse. Pour ce qui était de l'augmentation de l'assistance technique à l'Afrique, la Division participerait à la conférence sur l'investissement en Afrique qui se tiendrait à la fin de 1995, et étudiait

comment la question pourrait être traitée à la neuvième session de la Conférence. Quant à la base de données sur l'IDE, il a expliqué les difficultés auxquelles se heurtait sa mise en place. La participation du secteur privé aux activités d'assistance technique de la Division était déjà une réalité. La convocation d'une réunion d'experts sur la comptabilité de l'environnement n'aurait pas d'incidences budgétaires ni financières. Enfin, des éclaircissements seraient fournis à propos du défaut de concordance entre les tableaux du document TD/B/ITNC/Misc.3.
